

Google, BnF..., nos droits d'auteur sur Internet

Grâce à l'exploitation numérique des œuvres, la chance de « sur-vie » de textes publiés devenus introuvables, suite à une vie en librairie de plus en plus courte, est historique. Pourtant, que ce soit par Google, ou par la BnF, la numérisation en cours, et l'accès en ligne du contenu de nos livres sous droits inquiète de plus en plus d'auteurs. En réalité, il s'agit de trouver un juste équilibre entre les règles de la propriété littéraire et artistique, et l'intérêt général (le désir du public d'accéder aux contenus et aux connaissances sur Internet étant justifié).

Après de longs mois de discussion, faute d'un accord pourtant simple à trouver, la SGDL s'est résolue à engager, aux côtés des éditeurs français, une procédure judiciaire contre la multinationale Google qui, au mépris de notre législation, continue à numériser les contenus des livres sans autorisation préalable, ni de la part des auteurs, titulaires initiaux des droits, ni de la part des éditeurs. En outre, les liens publicitaires rattachés aux extraits de nos livres consultables sur *Google search*, mettent en cause le principe même du droit moral qui protège l'esprit et l'intégrité de nos œuvres. Le jugement est attendu pour juin prochain.

Du côté de la BnF, dont le nouveau site *Gallica 2* est en cours de développement, et dans le cadre des grands projets de mise à disposition des contenus sur les portails des bibliothèques numériques, il s'agit de permettre, dès décembre 2008, l'accès en ligne au contenu de 150 000 livres contemporains, relevant de nos droits d'auteur. Puis, à partir de 2009, d'y ajouter chaque année 100 000 nouveaux livres publiés. L'objectif est triple :

- 1 offrir au public d'accéder gratuitement sur Internet, soit par *Gallica 2*, soit via les sites de la BnF, ou par la plateforme de la bibliothèque européenne *Européana*, à la notice enrichie (table des matières, couverture, description détaillée, et à un court extrait (dont les paramètres restent à préciser) de chaque ouvrage ;
- 2 permettre l'achat des livres papier, en renvoyant vers le réseau des librairies de proximité, et des librairies en ligne ;

- 3 ouvrir l'accès en ligne au contenu intégral de nos livres, en dirigeant les internautes vers les sites des diffuseurs numériques agréés par les éditeurs. Lesquels proposeront, avec des mesures techniques de protection, des formules de feuillette gratuit, ou de téléchargement payant, avec des options d'abonnement et de « location » en ligne pour une durée déterminée.

Dès son annonce, la SGDL a soutenu ce projet, dont l'intérêt pour la pérennité de nos livres est évident. Toutefois, nous sommes en discussion avec le Syndicat National de l'Édition pour adapter nos contrats d'édition à ces nouveaux modes de lecture et de diffusion. En la matière, conformément au Code de la Propriété Intellectuelle, pour une période courant de 1957 à la fin des années 1990, en cas de numérisation, **il apparaît nécessaire d'établir des avenants à chacun de nos contrats** qui, dans leur grande majorité, ne font mention de ces modes d'exploitation numérique ni de façon *distincte*, ni de façon *expresse*. En tout état de cause, y compris pour les contrats plus récents, la mention de la cession de nos droits numériques doit être claire. À chacun d'entre-nous de vérifier que c'est bien le cas.

Conjointement, afin de rendre ces nouvelles conditions de cession juridiquement recevables, se pose la question des modes de rémunération en droits d'auteur sur Internet. C'est l'objet des discussions à venir. Donc... *Feuilleton à suivre.*

Et rendez-vous au Salon du livre sur notre stand G79 et au Forum des auteurs à partir du vendredi 14 mars.

Alain Absire

DU NOUVEAU À LA SGDL !

Pierrette Fleutiaux, romancière, a rejoint le Comité de la SGDL. Membre de la Commission des aides depuis un an, elle siège dorénavant au conseil d'administration. Originnaire de Gueret, dans la Creuse, Pierrette Fleutiaux a fait ses études à Limoges, Poitiers, Bordeaux, puis Londres et une agrégation d'anglais à la Sorbonne. Elle a vécu plusieurs années à New-York où elle a enseigné au Lycée Français et a travaillé pour l'ONU. Elle vit actuellement à Paris. Elle a notamment publié :

Métamorphoses de la Reine, Gallimard, 1984, Prix Goncourt de la Nouvelle
Nous sommes éternels, roman, Gallimard, 1990, Prix Femina
L'Expédition, roman, Gallimard, 1999
Des Phrases courtes, ma chérie, Actes Sud, 2001 (Babel, 2003)
Les Amants imparfaits, Actes Sud, 2005.

LES CAPRICES DU LECTEUR

Nouvelles technologies, nouvelles offres : c'est le lecteur qui fera la différence

Le thème des comportements de lecture a été plusieurs fois évoqué lors du forum « Pour une nouvelle dynamique de la chaîne du livre » ; il devrait faire l'objet d'une approche méthodique. Le problème que nous pose le développement des nouvelles technologies est que personne, en définitive, ne peut en prévoir l'ampleur ni les points d'impact.

Qui lira quoi et comment dans dix ans ? Téléchargement de Pdf ? Feuilletage de bibliothèque virtuelle ? Achat d'un « livre » en magasin sur une clé USB ? Roman-feuilleton sur téléphone mobile ? Blog d'auteur ou de journaliste ? Tout l'écrit, face à cette question, est concerné et solidaire : écrits juridiques, scolaires, culinaires, mais aussi poèmes, essais, histoire, littérature classique ou contemporaine.

Il faut s'en remettre à une évidence : ce qui ventilerait, ce qui fera la différence, c'est le comportement des lecteurs. On a vu le premier e-book, il y a six ou sept ans, échouer piteusement parce que les lecteurs n'ont pas suivi. En revanche, si les lycéens se procurent massivement textes ou corrigés de devoirs sur le web, le parascolaire est fichu. Guides et livres de voyage peuvent être liquidés par le téléchargement sur Blackberry de tous les renseignements pratiques ou culturels (de la réservation d'un hôtel

au commentaire d'un tableau) couplés avec un GPS individuel : à moins que le touriste ne persiste à préférer un bouquin volumineux pour se perdre dans les rues...

Donc, redisons l'évidence : ce que les lecteurs adopteront réussira inéluctablement, ce qu'ils boudent échouera inéluctablement.

Or, le comportement de lecteur est quelque chose de compliqué, que les professionnels de l'écrit gagneraient à explorer plus précisément. Prenons la lecture des quotidiens : s'il ne s'agit que des informations du jour en tant que telles, i-télé me suffit parfaitement. Et si je lis *Le Parisien* ou *Le Monde*, ce n'est pas pour l'information : ce que j'achète, c'est un climat et une scénographie, correspondant à tel moment du jour (au café, ou le soir chez moi). A l'inverse, parce qu'elles sont pour moi d'utilité professionnelle, je lirais les informations de *Livres Hebdo* même si elles n'étaient pas disponibles dans un magazine.

La même moirure existe avec les livres. Je suis allé très classiquement acheter la nouvelle traduction de saint Augustin par Frédéric Boyer, après avoir lu un article à ce sujet. Mais il y a aussi le livre que j'ai acheté par la même occasion, sans l'avoir prévu, parce qu'il se trouvait là. Le lendemain, j'ai commandé sur Amazon une pièce ignorée de Rostand, retrouvée

dans l'héritage de son petit-fils : celle-là, je me la serais procurée par n'importe quel moyen si elle n'était pas « en livre » ; et s'il avait fallu la payer trois fois plus cher, j'aurais payé.

De même, je veux bien payer pour télécharger un dictionnaire du français d'Afrique, mais pas un sou pour les derniers ragots politiques – même s'ils m'amuse beaucoup. Et je me rappelle avoir découvert le sublime Malaparte uniquement parce que c'était un vieux livre de poche démodé, trouvé dans une brocante, qui me rappelait des souvenirs d'enfance : à quoi ça tient !

Je veux montrer par ces exemples (chacun pourrait donner les siens) que nos comportements de lecteur-acheteur varient continuellement de contexte, d'éclairage, de motivation, et que le médium choisi (ou la somme consacrée) varient avec. Aujourd'hui que l'écrit a tant de nouvelles chances de prospérer, ce que nous avons à comprendre, c'est : qui est disposé à lire quoi, suivant quel médium, dans quelle circonstance ? Je pense que l'observation sociologique nous guiderait utilement. A moins qu'on ne préfère la délicieuse imprévisibilité humaine. Le caprice, écrit Barbey d'Aurevilly, est le degré le plus profond de l'indépendance.

François Taillandier

Concours littéraire du bicentenaire de Louis Braille, « Dire le non-visuel »

A l'occasion du bicentenaire de Louis Braille en 2009, le CINAL (Comité international pour la commémoration du Bicentenaire de la naissance de Louis Braille) organise un concours de textes (3000 à 15000 signes), témoignages ou récits imaginaires narrants une expérience sensible autre que visuelle.

Le but est « de faire dialoguer les sensibilités d'auteurs et de lecteurs voyants, mal voyants et aveugles autour de ce que c'est qu'entendre, toucher, humer ou goûter ». Dire le non-visuel est une façon pour les non voyants d'inverser l'histoire en donnant aux voyants le désir et le plaisir de cultiver les quatre autres sens. Tous les auteurs, profes-

sionnels ou non, voyants ou non, majeurs ou mineurs, de langue française maternelle ou comme langue seconde, peuvent y participer selon six catégories distinctes. Les premiers prix, dans chaque catégorie, comportent la publication de la nouvelle dans un recueil et une sculpture originale. Le prix est soutenu par l'UNESCO, le Président de la République Française, ainsi que par le Syndicat Nationale de l'Édition, le Syndicat de la Librairie Française et la Société des Gens de Lettres.

Date de clôture : 31 octobre 2008. Règlement et renseignement sur notre site www.sgd.org (actualités) ou au CINAL, « Dire le Non-visuel », 58 avenue Bosquet, 75007 Paris. Tél : 01 44 42 91 91.

Œuvres orphelines : entre incertitude et reconnaissance...

Parce que l'auteur est à l'origine de l'œuvre qu'il crée, son identification devrait être aisée; l'originalité reconnue à l'œuvre de l'esprit portant en elle l'empreinte de la personnalité de son créateur. Or, il n'en est pas toujours ainsi et nombre d'œuvres récentes, à tout le moins encore protégées, apparaissent sans auteur référencé ou, lorsque ce dernier a disparu, sans ayant droit identifié ou identifiable. La difficulté d'identification est de taille lorsque les œuvres concernées prennent leur origine dans des temps plus anciens.

Cette question qui aurait pu rester ignorée ou en marge des débats relatifs au droit d'auteur prend toute son importance dans le cadre des grands projets de numérisation du patrimoine des œuvres de l'écrit. Parmi ces projets, il en est un que les auteurs de langue française et leurs ayants droit doivent apprécier avec intérêt dans l'objectif de pérenniser l'accessibilité à leurs œuvres. En effet, la Bibliothèque Numérique Européenne mérite d'être saluée, et plus particulièrement sa contribution française à travers *Europeana*. Toutefois, l'intérêt suscité par ce projet doit être éclairé en donnant aux auteurs ou aux ayants droit concernés l'opportunité de se manifester, en toute connaissance de cause, dans un cadre suffisamment balisé. Encore faudrait-il que les auteurs des œuvres convoitées, ou leurs ayants droit, soient facilement repérables et référencés pour permettre au principal opérateur concerné, la Bibliothèque Nationale de France, de compter sur l'existence confirmée de titulaires de droits.

Lever l'incertitude concernant la paternité des œuvres et les titulaires de droits relève d'une mission semée

d'embûches. L'impossibilité d'associer un auteur à une œuvre protégée ou encore les difficultés de localisation de l'auteur ou de ses ayants droit aux fins d'obtention d'une autorisation d'exploiter une œuvre, sont autant de contraintes qui, malgré des recherches souvent menées sérieusement et épuisant de nombreuses ressources disponibles (fichiers des sociétés d'auteurs, base de données des éditeurs et des diffuseurs...) conduisent à la création d'une catégorie d'œuvres dites «orphelines».

Ainsi, sont considérées comme œuvres orphelines, toutes œuvres protégées dont les auteurs ou leurs ayants droit ne peuvent être identifiés ou retrouvés par l'utilisateur malgré des recherches considérées comme sérieuses et appropriées.

A ce jour, en dépit de l'existence de dispositifs légaux prévus par le Code de la Propriété Intellectuelle, eu égard à des hypothèses de vacance ou de déshérence de successions d'auteurs, les recours envisageables ne répondent pas efficacement à une réalité pratique. Afin de rechercher des solutions pérennes et respectueuses des droits des auteurs, une commission spécialisée a été créée sous l'égide du Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire et Artistique. L'objectif vise à réduire le nombre des œuvres orphelines et l'incertitude ou les blocages qui freineraient la réalisation des projets destinés à rendre accessible le plus grand nombre d'œuvres, tout en respectant le droit d'auteur applicable.

Consciente de l'importance majeure que représente le sujet des œuvres orphelines pour les auteurs de l'écrit, la SGDL participe aux travaux de cette Commission.

Guillaume Marsal – Responsable juridique de la SGDL.

LES NOUVEAUX ADHÉRENTS À LA SGDL

Depuis novembre 2007 jusqu'à fin janvier 2008, voici tous les auteurs et ayants droit que nous remercions d'avoir rejoint la SGDL.

Claude Andrzejewski – Ariane Angeloglou – Sophie Arnaud-Seigle – Djoudi Attoumi – Liza Bardin
Jean-Christophe Barillon – Michèle Barriere – Boris Bergmann – Sylvie Bonin – Nathalie Castagne
Véronique Chambaud – François Colson – Barbara Contamin – Alain Cophignon – Catherine Debusne
Arnaud de l'Estoile – Chantal Dislaire-Alexandre – Elisabeth Dufourcq – Christina Mirjol – Ariane Erligmann
Salah Guemriche – Sarah Jalabert – Denis Labayle – Jean le Bitoux – Pierre Luton – Nathalie Meyer Sable
Gilles Mihiere – Ruth Narbonnais – Nicole Nebout – Régis Nivelles – André Ouzoulias – Danielle Pampuzac
Anne Parian – Natalie Petiteau – Christiane Peymirat-Husser – Nicole Poinsoot – Nicole Robinson-Jans
Sylvie Saliceti – Philippe Schmitt-Kummerlee – Yveline Stephan-Peneau – Jacques Waynberg – Joëlle Wintrebent.

La troisième Saison des Nobel 2008

Du 28 octobre au 6 novembre 2008 au théâtre Mouffetard à 20h30. L'entrée est libre. 7 soirées autour de 7 Prix Nobel de Littérature. Les auteurs choisis sont Selma Lagerlof (Suède), Claude Simon (France), Luigi Pirandello (Italie), Ernest Hemingway (USA), Henrich Böll (Allemagne) et Gao Xingjiang (France/Chine). Sans oublier le nouveau prix Nobel de Littérature qui sera annoncé le 10 octobre 2008.

Des auteurs, des traducteurs, des biographes les présenteront. La lecture aura lieu en français et dans la langue originale de l'auteur.

Le Printemps des Poètes

LA SGDL participe au *Printemps des Poètes* (3-16 mars 2008) et propose une soirée animée par Sylvestre Clancier : *A la rencontre de l'autre, lundi 10 mars à 19h30 à l'Hôtel de Massa*. Avec les lectures des poètes : Marie Linda Baros (Prix Apollinaire 2007), Myriam Montoya, Patricia Nolan, Jean Portante, Jean-Philippe Raïche, Vivian Lofiego, Luis Mizon. Interlude musical au piano de Laure Cambau.

Les Rencontres de la SGDL au Salon du livre 2008

La SGDL (stand G 79) poursuit sa collaboration avec le Forum des Auteurs où se dérouleront tous les débats de 15h00 à 16h00, ainsi que la rencontre en nocturne et les lectures du vendredi au mercredi de 12h30 à 13h00.

Samedi 15 mars

Ecrivains francophones, quels thèmes pour la nouvelle génération ?

Avec Anne-Marie Autissier, professeur à l'université de Paris VIII et un de ses étudiants Frédéric Chevreux, Christiane Baroche, présidente du jury du Prix du Jeune Ecrivain, Boualem Sansal et les jeunes auteurs : Joëlle Nsambi Nzeba et Clément Sarrazanas. Débat animé par Alain Absire, président de la SGDL.

Dimanche 16 mars - en collaboration avec le Magazine Littéraire

Traduire est le péché originel

avec Jean Claude Bologne, Henri Meschonnic, et d'autres traducteurs ou exégètes de la Bible. Animé par Aliette Armel (journaliste, *Magazine Littéraire*).

Mardi 18 mars

La Médiation du livre sur Internet, une nouvelle donne culturelle.

Avec des responsables ou créateurs de sites : Isabelle Aveline (Zazieweb), Thomas Roman (Parutions.com), etc. Pascal Lardellier, sociologue, professeur à l'Université de Dijon (*Demain, le livre*, L'Harmattan, 2007) Animé par Jean-Antoine Loiseau, journaliste.

Mardi 18 mars nocturne (19h/20h) :

L'invention de la langue : l'expérience des cités

avec Gérard Mauger, sociologue (*Les Bandes, le milieu et la bohème populaire*, Belin, 2006), Henriette Walter (linguiste) et le collectif *Permis de vivre la Ville* des auteurs du *Lexik des Cités* (Editions Le Fleuve Noir, 2007). Animé par Annick Rivoire, journaliste.

Mercredi 19 mars

En avant la nouvelle, présenté par Christiane Baroche (nouvelliste, romancière) avec :

Alain Bertrand (*On progresse*, Le Dilettante)
Patrice Juiff (*La Taille d'un ange*, Albin Michel)
Yves Leriadec (*Les Hommes aussi ont besoin d'amour*, l'Arpenteur)
Isabelle Lortholary (*Heureuse ou presque*, Stock).

LECTURES

Des lectures d'auteurs francophones sélectionnés par l'ADEF (Association des Ecrivains de Langue Française).

Vendredi 14, **Bessora**, *Cueillez-moi jolis messieurs* (Gallimard)

Samedi 15, **Patrick Roegiers**, *La Spectaculaire histoire du roi des belges* (Perrin)

Dimanche 16, **Jean-François Sonnay**, *Yvan le bazooka, les dingues et moi* (Bernard Campiche)

Mardi 18, **Hélène Rioux**, *Mercredi soir au bout du monde* (XYZ éditions)

Mercredi 19, **Hervé Vignes**, *Le Capteur de rêves* (Ibis Rouge éditions).